

Conseil communautaire du Mardi 10 juillet 2018

Procès-verbal de la séance

Le Mardi 10 juillet 2018 à 17 heures 30 à Latresne, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE.

La séance est ouverte à 17 heures 45.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Date de la convocation : 05-07-2018

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers présents et représentés : 23

Quorum : 16

Fin de la séance : 19h30

Nom -Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent
M. MERLAUT Jean	X			M. FLEHO Ronan	X		
M. CUARTERO Bernard		X		Mme LAPOUGE Christelle		X Pouvoir à Mme Pauly	
Mme BARRIERE Monique	X			M. MAUREL Christophe		Pouvoir à M. Flého	
M. GUILLEMOT Jean- Philippe	X			Mme PAULY Florence	X		
Mme DUPUCH BOUYSSOU Laurence	X			Mme AGULLANA Marie- Claude	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line			X	M. BUISSETERET Pierre	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme KERNEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VIDAL Marie-France	X			M. PEREZ Patrick			X
M. ROUX Eric	X			M. BONETA Christian		X	
M. BORAS Jean-François	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme JOBARD Dominique	X			Mme MANGEMATIN Renelle			X
Mme SCHILL Arielle	X			M. PETIT Jean-Paul	X		
M. BOYANCE Jean-Pierre		X Pouvoir à M. Boras	X	M. BROUSTAUT Jean- François		X	
M. DELCROS Francis	X			M. RAPIN Christian			X

Le quorum est atteint. Il y a 3 pouvoirs.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Monsieur Pierre Buisseret est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

N° d'ordre	OBJET
2018-50	1. Adoption de la motion Sysdau
2018-51	2. Sinistre Pôle Enfance à Le Tourne – autorisation de signature du protocole transactionnel
2018-52	3. Plan Action Sociale – validation d'une mission d'accompagnement pour un CIAS.
2018-53	4. Plan de Paysage – validation du recrutement d'un chargé de mission pour plan de paysage et ouverture d'un poste
2018-54	5. Transport de proximité – renouvellement du dispositif avec la Région Nouvelle Aquitaine – convention de partenariat et de délégation de compétence avec la Communauté de communes 2019/2023
2018-55	6. Autorisation du Président à lancer la consultation – travaux façade fluviale quais de Langoiran
2018-56	7. Autorisation du Président à lancer la consultation – travaux salle de raquettes à Saint Caprais-de-Bordeaux
2018-57	8. Autorisation du Président à lancer la consultation – travaux voirie programme 2018/2019
2018-58	9. Attribution de la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux voirie programme 2018/2019
2018-59	10. Attribution des lots aux entreprises retenues du marché Club House de pétanque à Saint Caprais-de-Bordeaux
2018-60	11. Attribution de subvention sportive à l'association BOOJVTT pour le Trail des premières côtes
2018-61	12. Attribution de subvention sportive et culturelle des jumelages pour « VIVICITTA »
2018-62	13. Attribution de subvention à l'association sportive « BLASON CAMBLANAIS » pour l'organisation du championnat régional
2018-63	14. Délibération portant sur la clôture de la régie « CARTE+ »
	15. Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas été reçu par les membres du conseil. Il est reporté au prochain conseil.

1. Adoption de la motion du SYSDAU sur les Mobilités

Le Président accueille Madame LABEQUE, Directrice du SYSDAU. Elle est accompagnée de M. Frédéric Brigant pour la présentation de la démarche Mobilités.

Le sujet des mobilités se retrouve en pleine actualité avec d'une part les difficultés croissantes des déplacements et tout particulièrement les déplacements péri-urbains, et d'autre part la mise en place par la région du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine, le SMINA, nouveau syndicat de transport.

Le Sysdau est le syndicat mixte qui agit au cœur de l'aménagement du territoire des 7 Communautés de communes et de Bordeaux Métropole qui le composent.

Il intervient sur les dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Sa vocation est de réaliser et suivre la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale dit « SCoT ».

Il constitue un acteur majeur des mobilités et a établi avec les élus une planification sur le sujet.

La Région Nouvelle Aquitaine a mis en place le SMINA, Syndicat Mixte de transport, inspiré des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Ce syndicat a pour objectif de permettre aux autorités organisatrices de mobilités (AOM) urbaines et non urbaines de s'associer à des échelles territoriales fixées par les collectivités membres, afin de rendre complémentaire les réseaux de transports existants et à venir.

Sur le territoire du Sysdau, seul Bordeaux Métropole dispose pour le moment de la compétence d'autorité organisatrice des mobilités. Aucune des 7 communautés de communes n'a de compétence transport et donc ne dispose d'aucune représentativité au sein du SMINA, ni d'aucun moyen d'action concernant le versement transport qui sera prélevé sur notre territoire.

Compte tenu des problématiques de congestion sur son territoire et d'une absence de compétence mobilités sur nos Communautés de communes, l'aire métropolitaine bordelaise a besoin d'une gouvernance et d'une organisation plus adaptée que celle prévue par le SMINA.

De plus le Sysdau a effectué un travail considérable sur les mobilités et rien n'indique aujourd'hui sa prise en compte.

Ainsi le rôle et le poids des collectivités qui ne sont pas AOM interrogent fortement les Communautés de communes du Sysdau qui doivent répondre à des enjeux de mobilités forts sur leurs territoires et s'interrogent donc sur l'exercice à terme de la compétence transport et mobilité afin de pouvoir se faire entendre au SMINA.

La motion qui est soumise au conseil communautaire a donc pour finalité de rappeler l'importance du rôle du Sysdau au regard des mobilités et de trouver un moyen d'en assurer la représentation au sein du SMINA durant les prochains mois dans l'attente de la promulgation de la loi mobilité et peut-être alors de la prise de compétence transport mobilité par les 7 Communautés de communes avec le Sysdau.

Pour le Sysdau, l'arrivée du SMINA constitue un point positif. Néanmoins la gouvernance de ce syndicat pose problème dans la mesure où les 7 Communautés de communes qui ne sont pas autorités de mobilités n'ont pas de voix délibérative et le travail sur les mobilités effectué par le Sysdau risque de ne pas être retenu.

Cette motion a donc pour objectif de rappeler le rôle du Sysdau pour ce qui concerne les mobilités et de l'associer à la construction du SMINA ; la loi mobilité qui devrait être examinée au début 2019 sera l'occasion de réfléchir et éventuellement pour les 7 Communautés de communes du Sysdau de se constituer autorité de mobilité.

PROJET DE MOTION

Une motion pour la réussite du plan d'actions mobilités sur l'aire métropolitaine bordelaise

La création d'un syndicat mixte régional des transports à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine suscite, chez les Présidents et les élus des Communautés de Communes de l'aire métropolitaine bordelaise, des interrogations et des inquiétudes légitimes et fondées.

Ces territoires de la couronne métropolitaine des sept communautés de communes hors Bordeaux Métropole, autant que les communes périphériques de Bordeaux Métropole, portent au quotidien l'essentiel de la congestion automobile et des trafics poids lourds. Les conditions de circulation et d'accès aux pôles métropolitains d'emplois et de formation se dégradent inexorablement et risquent, sans offre nouvelle de services de mobilités, de constituer un facteur de perte d'attractivité de nos territoires.

Compte tenu du poids démographique de la couronne métropolitaine (200 000 habitants) et de la forte croissance urbaine que connaissent ces territoires, le déficit des services de mobilités devient inacceptable pour les habitants et les acteurs économiques.

Face à cette situation d'urgence et à l'heure des discussions engagées autour de la création d'un syndicat mixte régional des transports, les élus du Sysdau ont décidé de se saisir de cette question critique et souhaitent prendre part activement au nouveau syndicat régional. Le Sysdau, qui agit au cœur de l'aménagement du territoire des 8 établissements publics de coopération intercommunale de l'aire métropolitaine bordelaise et assure le suivi et la mise en œuvre de la planification, représente en effet l'échelle pertinente pour engager les réflexions indispensables pour répondre aux besoins majeurs de nouveaux services de mobilités.

Dans ce cadre, une mission d'expertise pour la définition et l'évaluation de scénarios de gouvernance transports/mobilités sur le territoire des sept communautés de communes du Sysdau a été confiée à un groupement de bureaux d'études.

Sur la base des travaux de mise en œuvre du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise et d'élaboration de plans d'actions mobilités, le souhait des élus n'est autre que celui de voir assurée la mise en œuvre de projets d'intermodalités sur leurs territoires.

Les élus du Sysdau voient ainsi le SMINA, syndicat mixte régional des transports à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, comme un outil intéressant pouvant être en mesure notamment de déployer le schéma de mobilités proposé par son syndicat, mais ils souhaitent avoir les garanties d'une bonne représentativité et expression de leurs collectivités dans le dispositif proposé, allant au-delà d'un simple avis consultatif, somme toute limitée et sans portée réelle du point de vue opérationnel.

Compte tenu des évolutions législatives en préparation d'une loi structurante sur les mobilités, les élus des sept communautés de communes du Sysdau font le choix de mettre en attente leurs réflexions exploratoires sur les scénarios de prise de compétences AOM, autorité organisatrice de mobilité.

Forts d'une culture de coopération dans un esprit de solidarité territoriale et de complémentarité, les élus des collectivités du Sysdau, qui en ont toute la légitimité, souhaitent avoir des gages concrets de participation aux décisions au sein du SMINA, syndicat mixte régional des transports à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Les élus du Sysdau demandent ainsi :

- > que le président du Sysdau (qui, par les statuts du Sysdau, est obligatoirement un élu de Bordeaux Métropole) soit l'un des membres désignés par Bordeaux Métropole pour siéger au Comité de Bassin Garonne Gironde et au Comité syndical du SMINA,
- > de faire partie prenante des instances de coopération politique et technique et de participer aux prises de décisions dès lors qu'elles concernent le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise,
- > d'être étroitement associés à la détermination des projets futurs (notamment les lignes de cars express métropolitains).

Ce dispositif permettrait d'évaluer les meilleures modalités pour faire valoir les intérêts de tous les territoires et garantir la mise en œuvre rapide de nouveaux services de mobilités indispensables au bon fonctionnement de l'aire métropolitaine bordelaise.

Un débat s'installe sur la position du SYSDAU et du SMINA.

Madame Veyssy rappelle qu'un courrier du Président de Région a été envoyé au président de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :
- d'adopter la motion présentée par le Président du SYSDAU.

2. Sinistre Pôle Enfance Le Tourne : autorisation de signature du protocole transactionnel

Il est rappelé le sinistre du Pôle Enfance de Le Tourne qui s'est produit en début d'année. Les services avec le président et Monsieur Merlaut ont reçu les experts de l'assurance.

Le coût de la construction du Bâtiment en 2008 était le suivant :

Total général de l'opération : 1 330 666,19 € HT / 1 596 799,43 € TTC

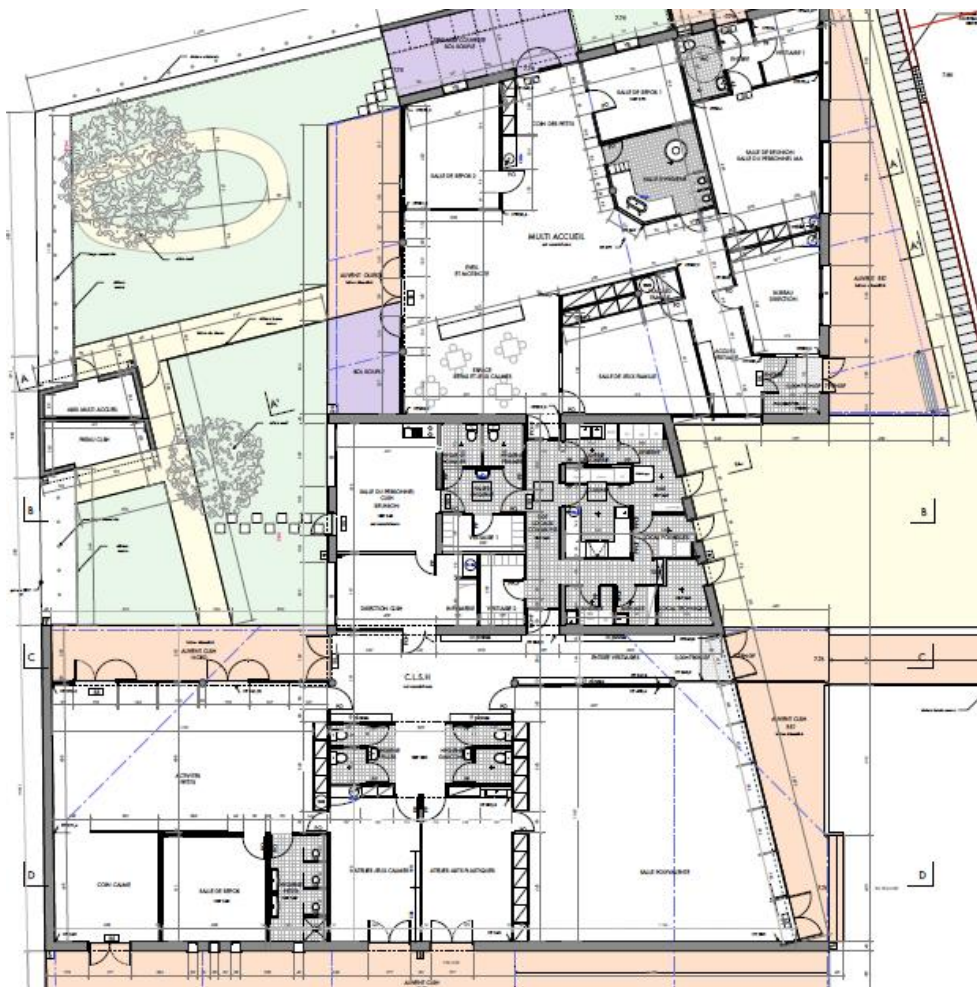
Bâtiment ALSH : 414 043.33 € HT 45,49 % ; Bâtiment MA : 496 075.72 € 54,51 % = soit un total de 910 119.05 € HT

Locaux communs : 225 624.28 € HT soit 102 636.48 € pour l'ALSH

Maitrise d'œuvre : 133 276.31 € HT soit 60 627.39 € pour l'ALSH

Etude technique / SPS : 18 183.13 € HT soit 8 271.51 € pour l'ALSH

Mobilier à l'origine : 43 426.27 € HT soit 19 754,61 € pour l'ALSH



L'assurance propose un protocole d'accord transactionnel fixant à 480 000€ le montant de l'indemnisation du sinistre.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel de l'assurance SMACL proposé suite au sinistre du 23 Janvier 2018 au Pôle Enfance de Le Tourne pour un montant de 480 000€.

3. Plan Action Sociale : validation d'une mission d'accompagnement pour un CIAS

La période de stage de 9 mois de Monsieur Jacques Antony a permis d'établir un diagnostic et un plan d'actions relatif aux missions d'action sociale menées et à mener sur le territoire intercommunal.

Trois sujets sont importants : CIAS, CISPD et CLIC.

Cette première étape a permis de définir à grands traits les étapes à franchir et le contenu d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Les étapes pour la création d'un CIAS :

➤ **DEFINIR** les compétences du CIAS :

- Aides Ménagères à Domicile,
- Transport de Proximité,
- Logement d'urgence,
- Médiation, Prévention de la Délinquance,
- Adhésion au CLIC
- í
 - Proposition de modification des statuts communautaires pour faire apparaître le CIAS avec ses compétences,
 - Adoption par les conseils municipaux des statuts communautaires modifiés aux conditions de majorité qualifiée.

La compétence Aide-Ménagère à Domicile nécessite :

- la dissolution du SAMD,
- l'organisation du transfert du personnel, démarche qu'il faut préparer et anticiper pour éviter les appréhensions des agents
- la réorganisation du service, avec un/e directeur/trice à recruter, qui assurera également la direction du CIAS.

Premiers éléments de connaissance du SAMD :

Nombre d'agents : 68 agents représentant 58,10 ETP

Titulaires : 46

Non titulaires : 13 et 10 remplaçants

Salaires 2018 (BP) : 1 542 000 €

Charges sociales (Auxiliaires de Vie) : 264 504 €

Exonérations de charges possibles (Auxiliaires de Vie) : 138 680€ environ dans le cadre du CIAS

Montant des contributions de la CdC

Cotisation: 2017 = 83 344,10 €

Cotisation 2018 = 98 010€ (extension à Langoiran) + Subvention exceptionnelle = 30 000€/an depuis 2016 (+90 000€ en 3 ans).

Montant des économies possibles si passage sous statut CIAS:

Montant d'exonérations de charges sociales sur les postes d'auxiliaires de vie : 138 680 €

Montant de la subvention exceptionnelle : 128 010€

Montant total qui pourrait être réaffecté : 266 690 €

Il faut savoir que si le service aide- ménagère était intégré à un CIAS, il y aurait des exonérations de charges supplémentaires en particulier pour le personnel titulaire. Cette exonération si l'on retient l'hypothèse basse de l'UNCASS serait d'environ 139 000€.



Ces 139 000 € pouvant pour partie être utilisés pour mieux structurer l'action « aide à domicile », participer à une démarche qualité de nature à valoriser le travail difficile des aides à domicile.

A noter qu'il semble que le CIAS puisse avoir son propre Comité Technique et son propre CHSCT.

ETAPES DE CREATION D'UN CIAS

Il est acté que les missions de ce CIAS n'ont pas vocation à contrarier l'activité des CCAS et tout particulièrement ceux qui rendent déjà des services conséquents à leur population ; par contre il peut apporter aux autres CCAS qui le souhaitent -à terme et dans le cadre d'une solidarité active- certains services.

Le président propose au conseil communautaire de valider une mission d'accompagnement pour la mise en place d'un CIAS. Les prévisions budgétaires au niveau du BP de fonctionnement est de 7 500€.

Cette mission aura pour objet de clarifier l'utilité d'un CIAS, le modéliser, étudier la problématique de l'intégration du SAMD, confirmer les économies au niveau des charges sociales.

Ce n'est qu'à l'issue de ce travail qu'il sera acté ou non la création d'un CIAS dont la création pourrait être effective pour 2020.

LA CREATION D'UN CISP

Cette création est vue très positivement par les services de l'Etat, qui pourra nous aider financièrement, par les gendarmeries et par les services judiciaires. Cela existait sur le Vallon de l'Artolie et il existe sur le Créonnais.

Afin de ne pas impacter le budget, il est proposé de travailler ce sujet à partir du mois d'octobre afin de pouvoir nommer un chargé de mission en janvier 2019.

L'ADHESION A UN CLIC

Avant de nous prononcer en 2019, nous demanderons à ce qu'une présentation du conseil local d'information et de coordination gérontologique, soit réalisée en conseil communautaire de sorte que nous puissions partager le même niveau d'information.

Monsieur Guillemot ne comprend pas l'utilité de payer une personne pour réaliser une étude.

Monsieur Boras indique que l'étude est nécessaire parce qu'elle va aider à y voir clair et au vu de cette étude il sera possible de définir les actions de la commune et de la CDC.

Pour Mme Jobard, le CIAS amène la possibilité de mener des actions en collectif.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
DECIDE :
- d'autoriser le Président à avoir recours à une mission d'accompagnement en vue de la mise en place d'un CIAS.

4. Plan de Paysage : validation du recrutement d'un chargé de mission pour plan de paysage et ouverture d'un poste

Le conseil communautaire du 26 juin 2018, a validé le dépôt de candidature de plan paysage. Pour mener à bien la production du plan paysage, le recrutement d'un chargé de mission est nécessaire.

Madame Schill souhaite connaître la formation de la personne qui sera recrutée.

Il s'agira d'un poste d'attaché territorial, juriste, animateur, connaissance de l'urbanisme et paysagiste.

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

DECIDE :

- d'ouvrir un poste de chargé de mission Plan de Paysage
- ce poste sera de catégorie A, filière administrative, attaché territorial.

5. Transport de proximité : renouvellement du dispositif avec la Région Nouvelle Aquitaine – convention de partenariat et de délégation de compétence avec la communauté de communes 2019-2023

La Communauté de communes doit renouveler la convention de partenariat et de la délégation avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Les changements (ajout de nouveautés) :

<u>AVANT</u>	<u>APRES ou NOUVEAUTES</u>
Certains spécialistes de Créon	<ul style="list-style-type: none"> -Accès à toutes les spécialités de Créon -Nouveauté : Marché de Créon le mercredi matin -Ouverture du service à la Clinique du Tondu à FLOIRAC (fin d'année 2018) -Nouveautés : Mission Locale Créon et Cenon -Nouveautés : Accès aux spécialistes des rues CASSAGNE, CAMILLE PELLETAN, HENRI DE TOULOUSE LAUTREC (Imagerie Médicale Rive Droite)

Pour mémoire, le budget prévisionnel du transport est de 72 000€. En 2018, un déficit d'exploitation de 70 000 € a été reporté.

La Région Nouvelle Aquitaine prend en charge 60% du déficit, pondéré par le coefficient de solidarité de notre intercommunalité (0.98) et $0.2 * \text{surface de la CdC} / \text{moyenne des surfaces}$ ($0.2 * 88 / 335$). Il est donc plafonné à **51 626.87€**.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- de renouveler le dispositif avec la région Nouvelle Aquitaine et d'apporter les modifications présentées ci-dessus.

6. Autorisation au Président de lancer les consultations sur les travaux de la façade fluviale quais de Langoiran

Monsieur Boras, rappelle qu'une réunion publique s'est tenue à Langoiran. Il est satisfait du financement accordé, à savoir 70% de subvention et les 30% restant seront partagés à part égale entre la Communauté de communes et la commune de Langoiran.

Madame Schill, élue à Langoiran demande à prendre la parole pour une intervention personnelle et la présentation d'une pétition d'habitants de Langoiran.

Monsieur le Président de la Communauté de Commune,

Mr Lionel FAYE, Maire de Quinsac

Monsieur le Vice Président chargé de la Commission de Développement économique,

Mr Jean-François Boras, Maire de Langoiran

Mesdames, Messieurs les vice présidents , Mesdames Messieurs les Conseillers.

Le vote autorisant le Président à lancer les consultations des travaux et particulièrement celui de la façade fluviale des quais de Langoiran, m'oblige à prendre la parole et vous faire des demandes légitimes.

Pour historique : En effet je me suis consacrée au conseil municipal de Langoiran et à notre Conseil Communautaire depuis 2014

Dans un premier temps, le CC de l'Artolie, puis j'ai tout mis en œuvre pour rejoindre les Portes de l'Entre Deux Mer.

Habitante de Langoiran depuis 10 ans, me confondant avec ce quai bâti par mon histoire et mon Art je me suis consacrée pour changer la façade fluviale, la nourrir de sens, de mes valeurs et de ma patte...

Dès 2011, en tant qu'habitante, j'ai rejoint des commissions et demandais le nouveau visage des quais et la voie douce.

Par mes expérimentations, mon travail avec la matière sensible, LES SITES PATRIMONIAUX DANS SES MILIEUX NATURELS , les habitants, mes actions socio culturelles et mes esquisses architecturales, support photos et vidéos, je communiquais des projets, et contre projets en esquisses .

Depuis l'an passé, je l'ai signalé à l'Ordre des architectes ainsi qu'au vice président chargé de la commission, à laquelle il m'étais important d'en faire partie, que l'on travaillait à partir de mes esquisses.

J'étais très étonnée d'être évincée , de toutes les réunions avec les maitres d'œuvres (paysagiste et ingénieur) et pouvoir découvrir seulement le 15 05 18 un plan d'une dizaine de cm (quasiment illisible même avec mes nouvelles lunettes) pour la première fois avec seul « débat » que les quais seraient rehaussés de 70 cm en attendant les conclusions d'une commission autre.

J'ai pu lire les plans, le 3 Juillet dernier, en conseil privé à Langoiran, et leur présentation en réunion publique, le 5 Juillet par les maitres d'œuvre retenus, qui s'approprièrent, avec peu de déontologie, la paternité de ce projet en APD. Cette présentation aux habitants était accompagnée d'une étude abstraite sur les stationnements, montée par le CAUE, que nous n'avions jamais vue, pourtant conseillère, également déléguée à l'Architecture et au cadre de vie de Langoiran.

Il est encore temps de régler le projet ; je trouve réussi la mise en forme de l'esquisse par le paysagiste et l'ingénieur,

Lettre Arielle SCHILL, pour le Conseil Communautaire du 10 Juillet 2018

De par sa position, elle ne prendra pas part au vote. Elle poursuit en lisant la pétition d'habitants.

PETITION DES HABITANTS DE LANGOIRAN

A Langoiran, le 08 Juillet 2018

Objet : L'aménagement des quais de Langoiran

Monsieur le Maire, Monsieur de Président de la Communauté de Communes

Suite au projet d'aménagement des quais de Langoiran présenté le 5 juillet en réunion publique, nous demandons que le projet soit réétudié **AVEC** le souhait des habitants.

- Peu d'habitants ont une place de parking privé (3 maisons sur les quais). Nous constatons que votre projet prévoit la suppression de plus de la moitié des places. Et votre supposition concernant les éventuelles poches de stationnements n'est pas recevable. Non chiffré et non programmé, il ne peut être un argument !
- Une promenade sans possibilité de stationner ne peut exister.
- Des commerces déjà en souffrance et sans compter le restaurant qui fait notre fierté ne peuvent perdurer sans que leur client ne puissent stationner.
- Nous faisons l'expérience des crues chaque mois, nous obligeant à trouver tant bien que mal une place ! Trouvez-vous normal que notre repli soit le parking de Intermarché et trouvez-vous normal d'accentuer ce problème au quotidien ?

Sous-entendez-vous que votre ville est une ville que pour les retraités ?

- Nous souhaitons également la suppression du terrain de pétanque sur la promenade !!!!!!!

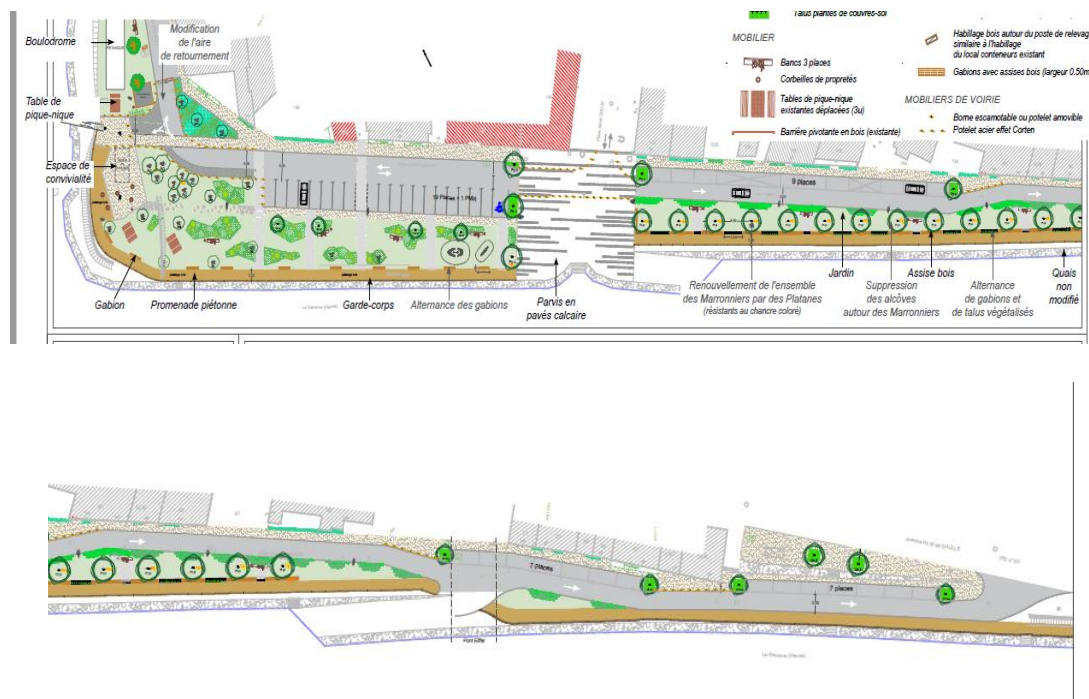
Nous espérons un projet paysagé plus adapté aux habitants et au tourisme.

Merci

Monsieur Boras rappelle que les étapes de ce projet ont été effectuées avec l'architecte des bâtiments de France, que des réunions publiques ont été organisées à plusieurs reprises, une autre est prévue au mois de novembre pour la planification. Une étude de stationnement réalisée par le CAUE auprès de 200 personnes démontre que 70% des interrogés souhaitent une réappropriation par les piétons.

Le président insiste sur la qualité du projet qui va permettre de valoriser les quais de Langoiran.

Les services de l'Etat ont demandé une étude loi sur l'eau complémentaire en phase Avant Projet.



L'estimation au stade Avant Projet Définitif (APD) fournie par l'équipe de maîtrise d'œuvre a été fixée à 1 114 653.98 € HT soit 1 337 583.60 € TTC.

Rappel des crédits ouverts au BP 2018 : 1 322 500 €

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au début du mois de décembre 2018 pour une durée de 8 – 10 mois de travaux. Livraison prévue fin Eté 2019

Planning d'aménagement des Quais de Langoiran	2018					2019					
	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FÉVR	MARS	AVR	MAI	JUIN
Consultation - Analyse des offres											
Réunion d'information aux riverains											
Préparation des travaux											
Démarrage du chantier (hors période plantation)											

Le financement :

- dossier en cours d'instruction par le Préfet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 350 000€
- dossier en cours d'instruction par le Conseil Départemental : 200 000€
- dossier en cours d'instruction par la Région Nouvelle Aquitaine : non connu
- Obtention de Fonds LEADER : 120 000€
- Obtention de Fonds DETR : 175 000€

Concernant la partie réglementaire, il a été nécessaire de déposer un dossier Loi sur l'eau et une notice environnementale. Le dossier est déposé mi-juillet. La réponse est attendue pour mi-septembre.

La déclaration de travaux est déposée mi-juillet. Le délai de réponse est fixé à 2 mois.

Les travaux démarreront après avoir obtenu toutes les autorisations.

Calendrier de la consultation :

Consultation du 06 Août au 14 septembre 2018
Analyse des offres du 17 septembre au 26 septembre 2018
Remise du rapport d'analyse des offres : Lundi 1^{er} octobre
Phase de négociation du 1 octobre au 5 octobre
Présentation du rapport final au Bureau d'octobre
Attribution des marchés lors du conseil du mois d'octobre

Le conseil communautaire, **à la majorité**

DECIDE :

- d'autoriser le Président à lancer la préparation et la consultation relative aux marchés de travaux liés à l'opération de réhabilitation **de la façade fluviale consistant en la requalification des quais à Langoiran.**

7. Salles de raquettes intercommunale à Saint Caprais-de-Bordeaux :

Le président rappelle que :

- le Permis de Construire a été accordé au mois de Mai 2018
 - le maître d'œuvre a remis le DCE, les pièces administratives du marché sont prêtes
- Montant Estimatif phase APD : 803 541€ TTC
Montant des travaux club house (financés par la commune) : 253 773€TTC
→ Montant total = 1 057 315€

Rappel des crédits ouverts au BP 2018 : 803 541€ pour la construction de la salle de raquettes et 253 773€ en dépenses et en recettes d'investissement pour le financement du club house car c'est la commune qui finance sa construction.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au début du mois de novembre 2018 pour une durée de 9 mois de travaux. Livraison prévue fin Juin 2019.

Le financement :

- dossier en cours d'instruction par le Conseil Départemental : 205 800€
- dossier en cours d'instruction par la Fédération Française de Tennis : 100 000€

Calendrier de la consultation :

Consultation du 13/07 au 10/08

Analyse des offres semaine 35 (du 27 au 31/08/2018)

Organisation d'entretiens et phase de négociation 1^{ère} semaine de Septembre

Attribution des marchés lors du conseil du mois de Septembre ou octobre.

Le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- d'autoriser le Président à lancer la consultation des travaux concernant la salle de raquettes à Saint Caprais-de-Bordeaux.

8. travaux de voirie d'intérêt communautaire 2018-2019

Il s'agit de présenter les voies qui feront l'objet des travaux de voirie.

Pour rappel, les voies d'intérêt communautaire des 4 communes entrantes sont les suivantes :

PROPOSITION D'ARBITRAGE DES VOIES INTERCOMMUNALES

Critère 1 : Résultat du diagnostic réalisé par le cabinet AZIMUT en 2017

Critère 2 : Travaux à réaliser par la commune

Critère 3 : Travaux des syndicats des eaux à prévoir avant l'intervention communautaire

COMMUNE	VOIE	SECTION	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Estimation AMO 2017	
			Diagnostic	Travaux Communaux	Travaux syndicat des eaux	2018	2019
LANGOIRAN	VC 1 Ruasse	S1 S2	non				71 097,60 €
	VC 3 Berquin	S1	oui				68 806,80 €
	VC 3	S2	non			130 447,20 €	
	VC 4	S1	non				15 228,00 €
		S2	oui				20 298,00 €
		S3	oui				15 708,00 €
		S4	oui				30 474,00 €
	VC 7 Ste Cath.	-	non				125 866,80 €
	VC 8 Maret	S1	non				19 872,00 €
		S2	non				43 303,20 €
		S3	non				0,00 €
		S4	non				62 856,00 €
	VC 9	-	oui			43 854,00 €	
	VC 11	-	non				16 986,00 €
	VC 12	-	oui			71 701,20 €	
	VC 13	-	oui			39 600,00 €	
VC 17	-	oui			54 609,50 €		
VC 104	-	oui			7 993,20 €		
VC 106	-	oui			27 078,00 €		
LE TOURNE	VC 1	-	oui		Travaux assainissement réalisé en 2018	60 138,00 €	
	VC 5	S1	non				13 002,00 €
		S2	non				26 364,00 €
	VC 9	S1	non				14 694,00 €
		S2	non				59 152,80 €
		S3	non				43 404,00 €
	VC 10	-	non				29 922,00 €
VC 11	-	non				67 111,20 €	
LIGNAN	VC Le bon coin	S1	oui			27 492,00 €	
		S2	oui			198 915,60 €	
	VC Chemin de rozet		oui			302 016,00 €	
TABANAC	VC 1 Rouquey	S1-S2-S3	non				50 184,00 €
	VC 1 Rouquey	S4	non				168 770,40 €
						963 844,70 €	963 100,80 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
DECIDE :
- d'autoriser le Président à lancer la consultation des travaux voirie
2018/2019.

9. Choix de la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de voirie 2018-2019

Présentation du résultat de l'analyse des offres reçues

4 offres reçues dans les délais impartis.

Le critère prix : apprécié au vu du montant des honoraires proposées selon la formule
(50 x offre Pbe/offre Po).

Dans laquelle :

No représente la note de l'offre

Pbe représente le prix le plus bas estimé

Po représente le prix de l'offre considérée

Entreprise	NOTE
ECD Environnement	28,98
ICHE INGENIERIE	28,60
AM'EAU	60
AZIMUT INGENIERIE	55,50

Le critère valeur technique. Le mémoire technique sera constitué des éléments suivants :

- Les moyens humains et matériels mis en place dans le cadre de la réalisation du présent marché,
- les procédés d'exécution envisagés et son mode d'organisation (nombre de réunion de suivi,...),
- un planning d'exécution du programme de réfection des voies (démarrage septembre 2018),
- la qualité de la notice explicative de l'entreprise précisant si elle a initié une démarche qualité, le degré d'avancement de celle-ci, le cas échéant les procédures indiquant notamment les points critiques, les points d'arrêt et les contrôles internes et externes concernant les modes opératoires applicables sur l'opération.

Entreprise	NOTE
ECD Environnement	25
ICHE INGENIERIE	25
AM'EAU	20
AZIMUT INGENIERIE	30

Entreprise	NOTE FINALE
ECD Environnement	53.98
ICHE INGENIERIE	53.60
AMEAU	80
AZIMUT INGENIERIE	85.50

Il est proposé de retenir l'entreprise AZIMUT INGENIERIE pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie sur les communes de Le Tourne, Tabanac, Lignan-de-Bordeaux et Langoiran pour un montant de 18 000€HT.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,
DECIDE :
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux voirie 2018/2019 au Cabinet Azimut Ingénierie pour un montant de 18 000€HT

10. Aménagement club-house de pétanque : résultat de l'analyse des offres, autorisation d'attribution des marchés.

Le Président rappelle que lors de la construction de l'ALSH, la Communauté de communes s'était engagée à reconstruire le club house puisqu'il avait été démoli pour les travaux.

-Lancement d'une première consultation au mois de Mai.

1^{ère} consultation déclarée infructueuse, tous les lots n'ayant pas été couverts.

-Lancement d'une deuxième consultation au mois de Juin.

-Ouverture des plis le 28 Juin 2018

Tous les lots sont couverts.

Montant total de l'opération : 102 210€HT soit 122 652€TTC hors maîtrise d'œuvre (14 400€) pour 147 000€ inscrits au BP 2018.

Monsieur Fleho trouve le prix au M² trop élevé pour cette construction.

Monsieur Petit précise que la commune a fait don du terrain pour l'ALSH, la reconstruction est à l'identique et la Communauté de communes respecte son engagement.

Le conseil communautaire, **à la majorité**, (contre : MM. Delcros et Flého) DECIDE :
- d'attribuer les lots aux entreprises retenues dans le cadre de l'opération Club House de pétanque à Saint Caprais-de-Bordeaux.

11. Attribution des subventions aux manifestations sportives intercommunales :

Monsieur Guillemot, vice-président rappelle que les subventions ont été votées au budget.

Subvention à l'association BOOJVTT pour le « TRAIL DES 1ERES COTES » : 1 000€.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

DECIDE :

- d'attribuer une subvention sportive à l'association BOOJVTT pour le Trail des premières côtes d'un montant de 1000 €.

12. Attribution d'une subvention à l'association sportive et culturelle des jumelages VIVICITTA

Subvention à l'association sportive et culturelle des jumelages pour « VIVICITTA » : 500€

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

DECIDE :

- d'attribuer une subvention sportive et culturelle des jumelages pour « VIVICITTA » d'un montant de 500 €

13. Attribution d'une subvention à l'association « BLASON CAMBLANAIS » pour l'organisation du championnat régional : 500€

Propositions formulées par la commission sport réunie au mois de Juin 2018.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

DECIDE :

- d'attribuer une subvention sportive à l'association « BLASON CAMBLANAIS » pour l'organisation du championnat régional d'un montant de 500 €

14. Délibération pour clôture de la régie « Carte + ».

Suite au changement du logiciel de gestion des réservations et des inscriptions aux accueils périscolaires et accueils de loisirs, il s'agit de clôturer la régie fonctionnant avec l'ancien logiciel et en créer une nouvelle.

Ainsi, en accord avec la perceptrice Mme Clatot :

- 1 – Pour les personnes n'ayant plus de consommations depuis 2012, mentionner que les excédents des comptes carte + sont prescrits et ne peuvent être remboursés, ils seront reversés par le régisseur sur le compte de la cdc en recettes exceptionnelles soit 5 655.13 €
- 2 – Pour les personnes ayant un compte positif qui a fonctionné après 2012 et avant le 31/08/2017, le conseil peut décider de rembourser les excédents supérieur à 8 € (la trésorerie ne rembourse pas en dessous) soit 3 712,44 € (140 familles)
- 3 – Pour les familles en négatif, procédure de titre perte et profit, solde négatif 1 080,76 €
- 4 – Pour les familles en positif ayant des consommations actives au 31/08/2018 les basculer sur le nouveau logiciel.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**
DECIDE :
- d'autoriser la clôture de la régie « CARTE+ »

15. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 19 heures 30.